

# Un litige ? le conciliateur vous guide



Volontaire non rétribué, le conciliateur est un auxiliaire de Justice  
qui participe au service public de la Justice  
en contribuant au règlement amiable des conflits.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Conciliateurs de France - Fédération des Associations de Conciliateurs de Justice  
(associations de cours d'appel)

[www.conciliateurs.fr](http://www.conciliateurs.fr)

Contact Conciliateurs R  
06. 85. 73. 07. 97